

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée
d'étudier le préavis N° PR08.27PR

Concernant :

Une demande de crédit d'étude de 440'000 fr. pour la mise en place du groupe d'étude
en vue de libeller le cahier des charges, pour la planification et la réalisation du
traitement des eaux, horizon 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madame Hélène GRAND-GREUB, Messieurs Lionel BILLAUD, Jean-David CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Daniel HOFMANN, Etienne MUTRUX, Michaël THEVENAZ et du soussigné, désigné rapporteur et confirmé dans cette fonction, a siégé le lundi 7 juillet 2008 à la STEP d'Yverdon-les-Bains.

La séance s'est déroulée respectivement en présence de Messieurs M.-A. Burkhard, Municipal, Sandro Rosselet, Chef de service STE et Marcel Pürro, STEP.

Nous les remercions pour leur présentation de ce projet, ainsi que pour leurs réponses aux questions soulevées par la commission.

Au vu de la nécessité de reconstruire ou de moderniser à moyen terme la STEP, la commission trouve important que les différentes études soient menées assez à l'avance.

En effet, les contraintes de certains paramètres, tels que: le regroupement dans la STEP, des bassins versant du nord du lac, et de l'arrivée future de communes et entreprises pour la livraison des boues et des eaux usées sont à étudier au plus vite.

De ce fait, le rapport préliminaire doit être rendu au plus tard, fin 2010. Toutefois, il faut rappeler que la STEP est limitée pour un certain volume de population, étant un peu juste avec les surfaces à disposition.

Le futur financement de l'ouvrage sera calculé selon la capacité réservée et non sur le nombre d'habitants.

Par souci du respect de l'environnement, la commission a tenu à être rassurée que l'incidence de la pollution par micropolluants a été prise en considération.

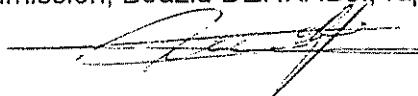
Il est à souligner qu'il nous a été précisé que la participation de conseillers communaux sera admise dans l'étude du cahier des charges.

La commission a été également informée de l'abolition de subventions éventuelles, mais qu'une participation cantonale et fédérale serait possible sous une autre forme.

Conclusion

Au vu des explications qui nous ont été communiquées et des délais prévus dans la planification, la commission, à l'unanimité de ses membres vous recommande d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés par la Municipalité.

Pour la commission, Bouzid DERRADJI, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 12 juillet 2008